

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2519

présenté par

Mme Mette, M. Gumbs, M. Berta, Mme Folest, M. Esquenet-Goxes et M. Croizier

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	10 000 000
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	10 000 000	0
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suite à l'acte terroriste d'Arras, la question de la sécurité de nos établissements se pose.

En Gironde, par exemple, de nombreux bâtiments ne répondent pas aux exigences de sécurité. Il est nécessaire d'apporter une réponse à l'ensemble de la communauté éducative et aux parents d'élèves, en insistant sur la mise en sécurité des bâtiments.

Le présent amendement a donc pour objet d'abonder de 10 000 000 euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 8 « Logistique, système d'information, immobilier » portée par le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » ; et de diminuer d'autant les crédits de l'action 5 « Politique de l'internat et établissements à la charge de l'Etat » du programme 230 « Vie de l'élève » (hors titre 2).